

Avenir du Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle

Le Conseil d'Etat a décidé de procéder au repositionnement et à la restructuration du CNIP

Le Conseil d'Etat a rencontré récemment le Conseil du Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP) pour faire le point de la situation et l'informer des décisions prises lors de sa séance du mercredi 12 janvier 2011. Si le Conseil d'Etat reste très préoccupé par l'avenir du CNIP, il souhaite surtout que des solutions soient trouvées et mises en œuvre. Des solutions qui passeront par le repositionnement et la restructuration du CNIP. Pour ce faire, un groupe de travail est mis en place par le Conseil d'Etat.

Une situation financière très difficile

En 2010, le CNIP a été confronté à d'importantes difficultés financières, liées notamment au besoin en fonds de roulement de l'entité évalué à 1,05 million de francs. Un montant équivalent a été octroyé au CNIP sous forme de subventions remboursables.

Le budget prévisionnel du CNIP prévoit pour l'exercice 2010 un excédent de charges de 300.000 francs. Ce résultat englobe les décisions prises par le Conseil d'Etat lors de sa séance du 12 janvier dernier, à savoir, d'une part, le non-remboursement, en 2010, de la subvention octroyée par le Conseil d'Etat (350.000 francs) et de la première moitié de la subvention octroyée par le Grand Conseil (350.000 francs), soit une économie de charges de 700.000 francs et, d'autre part, le non-remboursement par le CNIP à l'Etat d'un montant de 240.000 francs encaissé en 2010 pour des prestations fournies en 2009.

Mise sur pied d'un groupe de travail pour repositionner et restructurer le CNIP

Le Conseil d'Etat a également décidé de désigner un groupe de travail, composé de représentants du CNIP et de l'administration cantonale, qui aura pour mission de piloter le repositionnement et la restructuration du CNIP et de mandater Compas, société qui a procédé à l'audit externe de l'établissement, pour diriger ce groupe de travail.

Lors de sa séance du 24 janvier 2011, le Conseil d'Etat a ainsi désigné les membres qui feront partie de ce groupe de travail, soit M. Pierre-Alain Storrer, président ad intérim du Conseil du CNIP, M. Pierre-Alain Borel, chef de l'Office de logistique des mesures de marché du travail au Service de l'emploi (DEC), M. Daniel Schouwey, chef du Service de l'action sociale (DSAS), M. Jacques-André Maire, conseiller stratégique au DECS, et M. Fabio Fierloni, chef de l'Office de l'assurance-invalidité (DEC). M. Daniel Huguenin-Dumittan, directeur du CNIP, y sera associé sur invitation et avec voix consultative. Des

représentants d'autres milieux intéressés sont susceptibles d'intégrer le groupe de travail en fonction des besoins et de l'orientation prise par les travaux.

D'ici à fin mars 2011, ce groupe de travail finalisera un plan d'affaire définissant le nouveau positionnement du CNIP. Ce plan sera soumis au Conseil d'Etat pour approbation et mis en œuvre durant les 2^{ème} et 3^{ème} trimestre 2011. L'opération de restructuration du CNIP devrait être terminée à la fin de cette année.

Le Conseil d'Etat informera le Grand Conseil sur ce dossier lors de la session d'avril 2011 au travers de son rapport sur la gestion et les comptes 2010.

Pour de plus amples renseignements:

Thierry Grosjean, conseiller d'Etat, chef du DEC, tél. 032 889 68 00.

Neuchâtel, le 25 janvier 2011